AFTC M
Association des Familles de Traumatisés crâniens et Cérébro-lésés de Midi-Pyrénées
MEMBRE DE L'UNAFTC

Colomiers, le 10 janvier 2016

Témoignage :

Je voudrais souligner le rôle important, tenu par Odile Maurin, au sein du **Comité d'Entente Régional Midi Pyrénées des Associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs familles.**
Depuis la création de celui-ci, O. Maurin a fait preuve d'une grande assiduité aux réunions. Elle a tout d'abord pris une part importante à l'élaboration de la charte du CER, puis a joué un rôle fédérateur, afin que les pouvoirs publics soient confrontés à un interlocuteur unique et uni.
Dans les relations avec ceux-ci, elle a souvent servi de porte-parole, audacieux et combatif.
Elle n'a eu de cesse d'alerter les associations qui composent le CER, sur les dossiers, à la fois urgents et majeurs.
L'application de la loi du 11 février 2011, dans son intégralité, en particulier dans le domaine de l'accessibilité a guidé son action. Aussi, c'est souvent à son initiative, que le Comité d'Entente a entrepris des actions et entamé des démarches auprès des diverses instances. Son rôle moteur est incontestable.
Enfin, par sa rigueur et sa connaissance des dossiers, O. Maurin a toujours été, pour les membres du Comité, une des principales personnes ressources.
C'est donc naturellement, en qualité de représentante de l'APF, mais aussi du fait de ses compétences et de son activité au sein du Comité, que celui-ci l'a proposée comme représentante, au sein du CESER.
Il suffit de consulter les comptes-rendus de réunions du CER, depuis plusieurs années, pour prendre la mesure de l'implication d'O. Maurin.

Nicolas Baron,
Président de l'AFTC MP

AFTC MP 1 allée de la Pradine - BP 90124 - 31772 COLOMIERS CEDEX .Tél. / Fax : 05 61 78 50 58
Email : aftc.mp@traumacranien.org - Site : www.traumacranien.org - SIRET 433 697 760 000 26- APE/NAF 8899B

Association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, déclarée à la Préfecture de Haute-Garonne n° W313004065 habilitée à percevoir des dons et émettre des reçus fiscaux par la DGI, déclaration d'activité de formation n°11 75 43101 75.